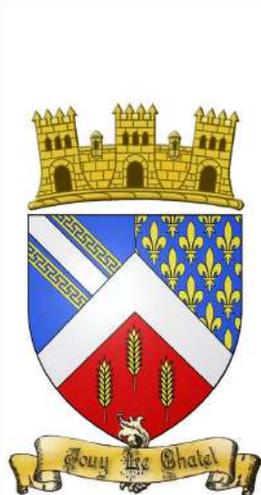


# LIVRET D'ACCUEIL

A DESTINATION DES FAMILLES JOVICIENNES

JUIN 2022

Informations pour faciliter l'accès de  
vos enfants aux services périscolaires de  
la commune.



**MAIRIE DE JOUY-LE-CHÂTEL**

PLACE DE L'EGLISE  
77970 JOUY-LE-CHÂTEL

**SERVICE ENFANCE**

01.64.01.50.31  
enfance.jlc@orange.fr

# SOMMAIRES

---

**01**

**Pédagogie**

**02**

**Projets et équipes**

**03**

**Dossier d'inscriptions**

**04**

**Portail citoyen**

**05**

**La restauration scolaire**

**06**

**Règlements intérieur**

**07**

**Tarifs**

**08**

**La scolarité, les transports**

**09**

**Lieux de vie et adresses utiles**

**10**

**Associations et manifestations**

# LA PÉDAGOGIE

**EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES PORTRAITS VOICI CE QUE L'ÉQUIPE DÉFENDRA COMME VALEUR ET VERS QUOI ELLE AIMERAIT TENDRE**

**Plusieurs axes de réflexions sont menés tout au long de l'année :**

**Adapter nos locaux, nos espaces, notre mobilier, nos jeux, nos prises en charge... pour améliorer l'accueil des publics tout en tenant compte de leurs besoins, de leurs envies et de leurs évolutions.**

**Permettre aux enfants de s'exprimer librement dans un cadre bienveillant ou chaque individu a sa place dans le groupe afin de faire émerger les envies, les projets des enfants et de les accompagner dans leurs réalisations**



**Maria  
Montessori  
1870-1952**

Plus besoin de présenter Maria Montessori, elle est certainement la pédagogue la plus connue chez les familles. Elle a milité pour que l'environnement s'adapte aux enfants comme pour le mobilier, les jeux ou même les méthodes d'éducation.



**Janusz  
Korczak  
1878-1942**

Janusz Korczak est considéré comme le père des droits de l'enfant. Il a été médecin, écrivain et éducateur. Il a créé des Orphelinats où il y a instauré des républiques d'enfants avec leurs parlements, tribunaux et journaux. Ce sont les enfants qui s'auto-gèrent.



**Roger  
Cousinet  
1881-1973**

Roger Cousinet a travaillé dans l'enseignement et a développé des méthodes de travail libre par groupe. De nos jours si l'on transposait cette méthode, cela s'appellerait "Projet d'enfants" ! L'animateur ne serait pas là pour asseoir son autorité mais pour accompagner et aider les enfants.



**Alexander  
Sutherland  
Neill  
1883-1973**

Un des principes d'Alexander Sutherland Neill est de répondre aux questionnements des enfants. Cela favorisera la connaissance de leurs désirs pour permettre la connaissance de soi et ainsi grandir sereinement.

# LES PROJETS

---

## LE PROJET ÉDUCATIF (A venir)

Le projet éducatif contient les engagements, les priorités, les principes éducatifs des élus. Il est commun pour tous les accueils de loisirs de la commune. Le projet pédagogique en tient compte obligatoirement.

## LE PROJET PEDAGOGIQUE : Des valeurs, des objectifs , des actions

Un projet pédagogique fixe les orientations de l'accueil de loisirs. Il est spécifique à chaque établissement et doit être mis à disposition des familles. Rédigé par l'ensemble de l'équipe, sur la base du projet éducatif, il n'est pas exhaustif et doit faire l'objet d'une constante réflexion. A Jouy Le Châtel, sera décliné du projet pédagogique un projet de fonctionnement.

## LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

Il est à destination de l'équipe. Il précise simplement les conditions de fonctionnement. Il reprend l'organisation spécifique par tranche d'âge et propose la lecture des différents plannings, horaires, les lieux, les salles...Il prévoit aussi dans les accueils le partage des tâches entre les membres de l'équipe pédagogique, le rôle spécifique de chacun et les tâches que doivent effectuer les animateurs (rangement de la régie matériel, vérification du matériel sportif...).



Pendant les accueils périscolaires, vos enfants pourront s'ils le souhaitent participer à différentes activités, en lien ou non avec le calendrier. Des affichages seront régulièrement affichés devant la cantine et l'école pour vous faire part des thématiques. N'hésitez pas à en échanger avec les animateurs.

# L'ÉQUIPE

ANIMATEURS, CANTINIÈRES ET ATSEM

**Delphine**



**Sabine**



**Alisson**

**Ludivine**



**Perle**



**Véronique**

**Jérôme**



**Agathe**



**Annick**



**Amélie**



**Andréa**

# DOSSIERS D'INSCRIPTIONS

---

## LES DÉMARCHES

---

### Dans le cas d'une nouvelle inscription à l'école pour la rentrée scolaire ou en cours d'année,

vous devez faire la demande en mairie d'une fiche d'inscription. Les papiers suivants vous seront demandés en plus de la fiche :

- Photocopie du livret de famille
  - Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- Pour les enfants habitants hors commune, ne seront acceptés que ceux qui ont un frère ou une sœur déjà scolarisé sur la commune..

Dés lors que votre enfant utilise les services périscolaires (accueil matin, restauration, accueil soir), **une fiche de renseignements nominative est à compléter et à retourner en mairie** au plus tard la première semaine de sa venue à l'école.

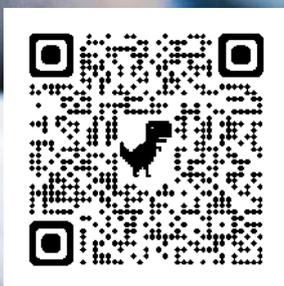
L'école étant gérée par l'éducation nationale et les accueils périscolaires par la mairie, vous aurez à réaliser un dossier pour chaque.

Vous pouvez retrouver les documents du périscolaire sur le site internet de la commune, passer directement en mairie pour les obtenir ou faire une demande par email.



# MODÈLE FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## À REMPLIR À CHAQUE RENTRÉE



### SERVICE ENFANCE DE JOUY-LE-CHÂTEL

#### Fiche de renseignements 2022-2023

Ce document est obligatoire pour les enfants participants aux accueils périscolaires sur la commune de Jouy-Le-Châtel. Il est à renouveler tous les ans.

PHOTO  
DE L'ENFANT

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe :  Masculin  Féminin

Lieu de naissance : .....

Niveau classe : ..... Nom de la maîtresse : .....

#### Responsables légaux

Situation familiale :  Marié  Divorcé ou séparé (Fournir décision de justice pour la garde de l'enfant)  
 Vie maritale  Autres

	Responsable 1	Responsable 2
Nom, prénom		
Adresse		
Téléphone portable		
Téléphone domicile		
Téléphone professionnel et métier (+ indications s'il y a lieu)		
Adresse email		

Nom de l'assurance (Responsabilité civile) et adresse : .....

Numéro de police d'assurance : .....

1/3

#### Composition de la fratrie

Vos enfants :

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole	Classe

#### Régime alimentaire

Régime alimentaire particulier : .....

#### La santé

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :  Oui  Non

Motif(s) du PAI :  
.....  
.....

L'enfant porte-t-il des lunettes ? :  Oui  Non

Doit-il les garder lors des activités extérieures ? :  Oui  Non

L'enfant est-il équipé de prothèses médicales : .....

Son état de santé nécessite-t-il des aménagements dans les activités sportives :  Oui  Non

Si oui, fournir un certificat médical de contre-indication ou de dispense

Observations complémentaires à porter à la connaissance du personnel encadrant :  
.....  
.....

#### En cas de traitement médical :

Joindre l'ordonnance et les médicaments prescrits (médicaments dans leurs emballages d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice et dans une sacoche également au nom de l'enfant).

Aucun autre médicament ne pourra être pris sans ordonnance. Il est indispensable de joindre une autorisation écrite des parents (Datée et signée) autorisant le personnel communal à accompagner l'enfant dans sa prise de médicaments.

Nom du médecin traitant : ..... Téléphone : ...../...../.....

*En cas d'allergie alimentaire ou de problème médical, le maire peut refuser la venue d'un enfant s'il estime que sa sécurité peut être mise en danger (Enfant qui ne gère pas son allergie ou sa pathologie de façon autonome par exemple).*

2/3

#### Le droit à l'image

Je soussigné(e) (Nom et prénom) ..... responsable légal en qualité de (Père, mère, tuteur) ..... de l'enfant (Nom et prénom) .....

Autorise la prise de photographies (captation, fixation, enregistrement, numérisation) représentant mon enfant dans le cadre des activités des accueils périscolaires. J'autorise la diffusion et la communication relatif à la promotion des activités périscolaires et de la mairie notamment sur le site de la commune, sur Facebook et dans la presse écrite : OUI  NON

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui vous concernent est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie si vous le jugez utile.

Date : ...../...../.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvée »

#### Personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant

Nom et prénom	Qualité	Téléphone

\* Présentation Obligatoire de la Carte d'identité de la personne qui vient chercher l'enfant.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant les prestations communales.

Date : ...../...../.....

Signature : .....

Je soussigné(e) (Nom et prénom) ..... responsable légal en qualité de (Père, mère, tuteur) ..... de l'enfant (Nom et prénom) ..... déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Je m'engage à communiquer les éventuelles modifications et autorise le responsable du service enfance ou celui qui pourrait le remplacer à prendre toutes les mesures (Traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Dans ce cas je m'engage à rembourser les frais engagés.

Date : ...../...../.....

Signature : .....

Fiche de renseignements à transmettre en mairie avant la rentrée scolaire le jeudi 01 septembre 2022.

3/3

# LE PORTAIL CITOYEN

Lors de l'inscription de votre enfant à l'école, la mairie vous remettra un document sur lequel vous allez retrouver un code pour accéder au portail citoyen (ex: BLENFANCE-11126-828600000).

## Connectez-vous au Portail

**Se connecter avec FranceConnect.**  
Accédez à tous les services avec un seul compte: ameli, impôts, la poste, Mobile Connect et moi ou MSA.

 S'identifier avec FranceConnect  
[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Ou

Email (identifiant)  
Mot de passe

**Se connecter**

[Je n'arrive pas à me connecter](#)  
[Créer un compte](#)

A la première connexion, allez sur "Créer un compte". Remplissez le formulaire en notant pour code abonné le code commençant par BL. Pensez à enregistrer votre identifiant et votre mot de passe. C'est avec ces derniers que vous vous connecterez à l'avenir.

---

**COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT POUR LES INSCRIPTIONS, LES ANNULATIONS, LES PAIEMENTS...**

---

Confirmez votre inscription en activant le lien reçu par email. Vous avez désormais accès au portail citoyen.



# POUR GÉRER VOTRE DOSSIER FAMILLE

RENDEZ-VOUS DANS LE MENU "ESPACE FAMILLE"

## DANS LE "DOSSIER FAMILLE"

Vous allez pouvoir rentrer les informations concernant votre foyer, parents et enfants.

## GÉRER LES RÉSERVATIONS

Via le planning de l'enfant à partir de l'espace famille dans "plannings des activités". Vous pouvez cliquer directement sur les activités et les journées et les confirmer. Cette solution est rapide pour quelques dates à réserver.

L'autre solution pour une réservation sur une période plus longue est de passer par le formulaire. A droite du planning cliquer sur "réservations" ou "absences". Remplissez le formulaire et confirmez votre réservation.

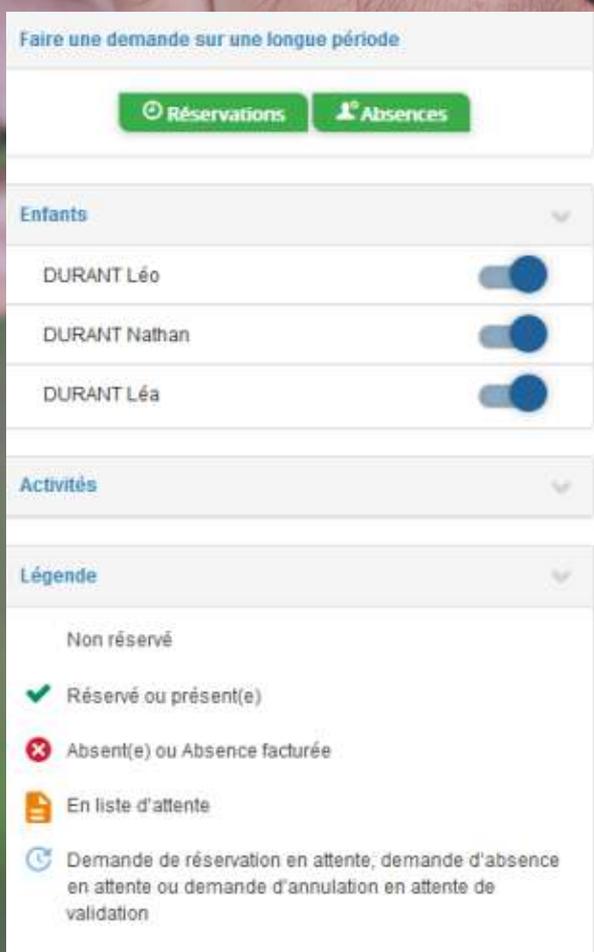
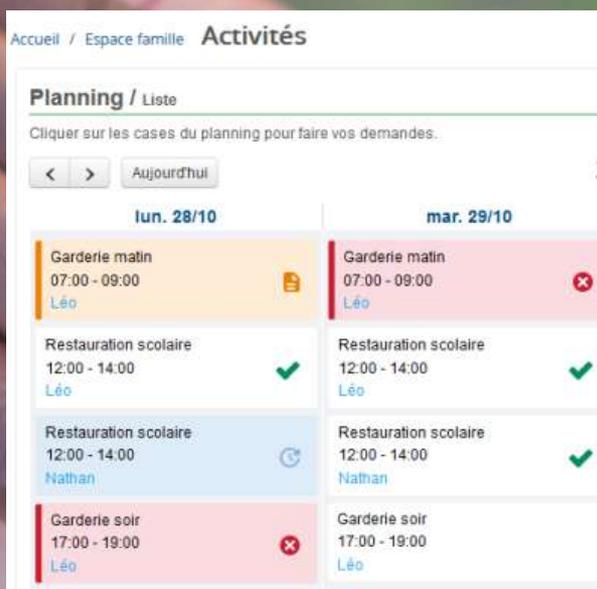
Dans les deux cas, un email vous sera envoyé sur votre adresse de contact

## DÉLAI POUR RÉSERVER

Afin d'être sûr de pouvoir réserver en ligne sur le portail citoyen, vous devez réaliser les inscriptions **8 jours avant les dates souhaitées**.

## DES QUESTIONS ?

Vous pouvez contacter l'accueil de la mairie pour vous accompagner dans vos démarches





# LA RESTAURATION SCOLAIRE

La cantine est organisée en deux services. Le premier concerne les enfants de maternels et le second les élémentaires.

Au mois de septembre 2022, une extension est prévue pour agrandir l'espace de restauration des plus petits avec des tables et des chaises plus adaptées à leur morphologie.

Les maternels sont servi à table et les élémentaires disposent d'un self.

L'équipe d'animation réfléchit actuellement au retour de la serviette de table. Nous reviendrons vers vous un peu plus tard dans l'année...Affaire à suivre

**La cantine est obligatoirement sur inscription** afin de commander le bon nombre de repas.

Service enfance Jouy-Le-Châtel - Juin 2022 - 0164015031 - enfance.jlc@orange.fr

---

## QUE MANGE MES ENFANTS ET COMMENT CONSULTER LES MENUS ?

---

Les repas sont composés d'une entrée, d'un plat protidique principal, d'un plat de légumes d'accompagnements, d'un fromage ou d'un laitage et d'un dessert. Des produits locaux sont proposés et 20% des aliments sont d'origine biologique.

Les familles ont la possibilité de voir les menus sur le site internet du prestataire en flashant le code suivant :





## ACTIVITES PERISCOLAIRES

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

01 64 01 50 31

[enfance.jlc@orange.fr](mailto:enfance.jlc@orange.fr)

### INTRODUCTION

La municipalité, attachée à l'épanouissement de l'enfant, met en place des activités périscolaires qui nécessitent une inscription auprès des services municipaux.

L'inscription aux services périscolaires vaut acceptation du règlement intérieur. Vous devrez cocher la case correspondante sur la fiche de renseignements joint avec le règlement intérieur des activités périscolaires.

Le présent règlement a pour vocation de préciser les modalités d'organisation, les conditions d'admission et les obligations s'agissant du bon fonctionnement des accueils proposés par la commune.

Pour la participation de votre enfant aux activités périscolaires, vous devez obligatoirement remplir avant la rentrée scolaire (ou en cours d'année lorsqu'il s'agit d'une nouvelle inscription), une fiche de renseignements disponible sur le site internet de la ville ou à l'accueil de la Mairie.

Elle donne accès aux prestations communales et doit être accompagnée d'une copie de l'assurance (Responsabilité civile) garantissant la couverture de l'enfant pour les risques liés aux activités périscolaires.

Il est indispensable que le service enfance et plus particulièrement l'équipe qui encadrera vos enfants, dispose de coordonnées téléphoniques et mails actualisés des parents ; Le service enfance doit aussi être informée de tout changement de situation ou d'adresse.

**Il est indispensable d'indiquer aux encadrants les personnes habilitées à venir chercher l'enfant.** En cas de départ de l'enfant avec une personne autorisée sur la fiche de renseignements, **une pièce d'identité sera demandée** au départ de l'enfant. En cas d'urgence, si une personne non indiquée sur la liste vient chercher l'enfant, il faudra que les parents fournissent une autorisation datée et signée ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité. **Si la tierce personne est mineure, une décharge des parents est exigée.**

Les familles s'engagent à respecter les conditions d'inscriptions, les horaires d'ouvertures et de fermeture des accueils périscolaires.



## ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les accueils périscolaires sont des services communaux facultatifs proposés les jours d'école, aux enfants scolarisés sur la commune, **avec réservation obligatoire**.

Sont concernés :

- L'accueil du matin : Période d'accueil avant la classe ;
- La pause méridienne : Période de la fin de matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant un temps de restauration ;
- L'accueil du soir : Période d'accueil immédiatement après la classe.
- Devoirs surveillés : Période après le goûter pour les enfants à partir du CP.

### ACCUEILS DU MATIN, ACCUEIL DU SOIR ET DEVOIRS SURVEILLES

#### ACCUEILS DU MATIN : 7h00 – 8h20

Une collation est possible pour les enfants qui n'ont pas eu le temps de petit déjeuner chez eux.

Des jeux calmes seront proposés et des jouets mis à dispositions. Les enfants seront accompagnés à l'école par l'équipe d'animation

#### ACCUEILS DU SOIR ET DEVOIRS SURVEILLES : 16h30 – 19h00

Un goûter d'au moins deux éléments (Céréales, laitages, fruits) est proposé aux enfants. Le goûter est une collation pour patienter jusqu'au repas du soir.

Les enfants du CP au CM2, pourront bénéficier de devoirs surveillés sur le temps périscolaire à titre gratuit.

Des activités et des jeux seront ensuite proposés que ce soit en intérieur ou en extérieur.

L'objectif est d'assurer une prise en charge de qualité des enfants avant et après la classe, afin de favoriser leur sociabilisation, notamment par :

- Le respect du rythme de l'enfant
- L'accès à la pratique culturelle et sportive,
- L'apprentissage des règles d'hygiène et de santé.

Les accueils sont :

- Des lieux de vie, de relation, permettant la mise en place de projets et l'apprentissage de la vie en collectivité,
- Des espaces aménagés pour privilégier et développer les apprentissages de manière ludique (espaces d'expression et de loisirs),
- Des passerelles entre les différents temps et espaces de vie de l'enfant, visant à faciliter les séparations,
- Des lieux d'échanges afin de connaître les idées, les envies des enfants.

### PAUSE MERIDIENNE

Les repas se font en deux services. Les enfants de la maternelle sont accompagnés par les agents travaillant dans les écoles (ATSEM) ainsi qu'un(e) animateur(rice) afin de permettre une continuité auprès de ce public. Les élémentaires auront accès à un self-service.

C'est un service facultatif proposé aux familles, **avec réservation obligatoire**, pour les élèves du primaire (maternelles et élémentaires) sur le temps du déjeuner, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.



L'enfant est placé sous l'autorité communale de 11h30 à 13h20, la pause méridienne n'étant pas incluse dans le temps scolaire.

La pause méridienne se décline en un temps d'activités ludiques et une prise de repas assurés par une équipe communale composée d'animateurs, d'ATSEM et d'agents de restauration.

Ce temps a une vocation de socialisation des enfants et doit être :

- Un temps pour se restaurer,
- Un moment de détente et de convivialité,
- Un temps éducatif sur l'alimentation,
- Un moment d'autonomie et de vie en collectivité.

## INSCRIPTION

Les inscriptions et désinscriptions se feront 7 jours ouvrés (week-ends et jours fériés non compris) avant le jour J à minima (*Exemple : si vous souhaitez inscrire votre enfant le 17 septembre 2021, vous devrez l'inscrire le 8 septembre dernier délai. Après cette date, ce sera impossible*).

En cas d'urgence (De santé, familiale, etc...), il est possible de contacter le service enfance pour trouver ensemble des solutions.

Pour tout enfant non inscrit, la famille se verra facturer l'activité périscolaire selon le montant de la colonne correspondante « sans inscription » (Voir document tarifs).

## ABSENCES

En cas de maladie de l'enfant, vous devez avertir le secrétariat, **avant 10 heures, dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence**. **Vous devrez fournir un justificatif d'absence** afin que les jours suivants vous soient décomptés (à l'exception **d'une journée de carence**). Concernant la restauration, si le justificatif est envoyé ultérieurement, les repas ne pouvant être décommandés auprès du prestataire seront dues par la famille. Le jour de carence prendra effet le lendemain du jour de réception du justificatif.

## MEDICAL

### • Allergies et Régimes alimentaires :

En cas de PAI, fournir le document signé du médecin traitant + le traitement **en début d'année scolaire**.

Notre prestataire n'est pas en mesure de préparer des repas spécifiques, dès lors qu'il s'agit de problèmes d'allergies alimentaires. En cas d'allergie mineure (Ne nécessitant pas une hospitalisation en cas d'ingestion de l'aliment spécifié), il est possible que les parents préparent un repas qui doit se trouver dans une boîte hermétique gardée au frais au nom et prénom de l'enfant et confié au personnel avant 8h20. En cas d'intoxication alimentaire, la mairie ne pourra en être tenue responsable. **La réservation est également obligatoire pour ce service.**

**En cas d'allergie alimentaire sévère, le maire peut refuser la venue d'un enfant s'il estime que la sécurité de celui-ci peut être mise en danger. (Age de l'enfant qui ne lui permet pas de gérer son allergie en toute autonomie par exemple.)**

### • Régimes alimentaires :

Des repas ordinaires ou végétariens sont proposés.



## TARIFS

Vous retrouverez les tarifs sur un autre document.

## REGLES DE VIE

### L'ENFANT A DES DROITS :

- ✚ Etre respecté, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement,
- ✚ De pouvoir s'exprimer, donner ses envies et ses idées,
- ✚ Etre protégé contre la violence (Verbale et physique), la discrimination et de toute forme d'abus,
- ✚ Prendre son repas dans de bonnes conditions, une ambiance détendue, chaleureuse et attentive,
- ✚ Le droit de jouer et d'avoir des loisirs

### L'ENFANT A DES DEVOIRS :

Les règles de vie sont communes à l'école, au restaurant scolaire, dans la cour, les salles d'activités, les toilettes...,

- ✚ Respecter ses camarades et les adultes encadrants,
- ✚ Respecter les règles d'hygiène,
- ✚ Ecouter et mettre en application les consignes données par le personnel encadrant,
- ✚ Respecter la nourriture, manger proprement,
- ✚ Prendre soin du matériel mis à disposition,
- ✚ S'adresser aux adultes en cas de conflit. En aucun cas la violence verbale ou physique ne sera tolérée.

### SANCTIONS

En cas de non-respect des règles de vie, d'indiscipline, d'incorrection, de mauvaise conduite, le personnel fera remonter les informations en mairie. Une échelle de sanction est affichée dans les accueils périscolaires. Elle a été discutée et réalisée avec les enfants. En cas de récidive ou de faute grave, l'enfant pourra être exclu temporairement et/ou définitivement.

Par ailleurs :

- Tout enfant jetant de la nourriture devra nettoyer ses salissures.
- Les parents sont responsables financièrement de toute dégradation commise par leur enfant.
- Une assurance responsabilité civile couvrant les dommages pour les activités extrascolaires doit être souscrite.

## RETARDS

En cas de retard, la famille sera invitée à signer le registre. La famille recevra un courrier au second puis à partir du troisième une surfacturation de 10 euros sera appliquée pour participer en partie aux frais de personnel supportés par la commune à partir de la rentrée 2022-2023.

## DOCUMENTS A FOURNIR

Rappel des documents à fournir au service enfance :

- Copie de l'avis d'imposition année n-1
- Copie de l'assurance scolaire précision





# COMMUNE DE JOUY-LE-CHÂTEL

## Tarifs des accueils périscolaires

Mise à jour : 06.07.2022

Les élus ont établi un coût pour les accueils périscolaires et la restauration différent en fonction des revenus de chacun.

Les tarifs sont fixés par rapport au « Revenu Fiscal de référence » des deux parents ou de la personne seule qui a la charge de ses enfants, divisé par 12. Pour les parents divorcés ou séparés, une copie de la décision de justice pour la garde de l'enfant est demandée. Si la déclaration fiscale n'est pas fournie, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Revenus mensuels pour un couple ou une personne seule	Accueil du matin Avec collation offerte possible jusqu'à 7h45		Pause méridienne		Accueil du soir avec collation offerte		Journée complète (accueil matin et soir + pause méridienne)	
	Avec inscription	Sans inscription	Avec inscription	Sans inscription	Avec inscription	Sans inscription	Avec inscription	Sans inscription
Jusqu'à 2100€	2.00 €	4.00 €	3.50 €	7.00 €	2.00 €	4.00 €	7.20 €	14.40 €
De 2101 € à 3000€	2.00 €	4.00 €	4.10 €	8.20 €	2.80 €	5.60 €	7.80 €	15.60 €
De 3001€ à 4000€	2.00 €	4.00 €	4.60 €	9.20 €	3.20 €	6.40 €	8.40 €	16.80 €
+ de 4000€	2.00 €	4.00 €	5.00 €	10.00 €	4.00 €	8.00 €	9.50 €	19.00 €

Pour les enfants qui ont une allergie alimentaire et dont les parents apportent le déjeuner, une participation de 2.50€ sera demandée pour les divers frais.

En cas de changement de situation en cours d'année, demander un RDV auprès de l'accueil au 01 64 01 50 31.

A réception de la facture, vous aurez jusqu'au 28 du mois pour la régler. En cas d'impayé, le trésor public de Provins appliquera les procédures de mise en recouvrement prévues et les inscriptions seront suspendues jusqu'à règlement des dites factures. Vous pourrez trouver un arrangement de paiement avec la trésorerie en cas de difficultés financières.

# LA SCOLARITÉ

---

VOICI QUELQUES INFORMATIONS UTILES  
SELON L'ÂGE DE VOS ENFANTS

---

## L'ÉCOLE PRIMAIRE "COLETTE LOZE"

Rue des fossés - Jouy-Le-Châtel

Pour **une nouvelle inscription, un dossier est à venir récupérer en Mairie** afin que le Maire autorise la scolarisation de votre enfant. Les coordonnées de la directrice vous seront données à ce moment.



## LE COLLÈGE "LELORGNE DE SAVIGNY"

Rue de Savigny - Provins

C'est le collège de secteur en attendant que celui de Jouy-Le-Châtel ouvre ses portes. D'autres établissements sont répertoriés sur le site internet de la mairie.

## LE LYCÉE "HENRI BECQUEREL"

1, boulevard Henri Becquerel -  
Nangis

C'est le lycée de secteur. D'autres établissements sont répertoriés sur le site internet de la mairie.



# TRANSPORTS



**La société PROCARS** est en charge des transports pour le département. Les horaires sont à retrouver sur le site PROCARS. Voici les coordonnées de la société :

PROCARS  
2 rue Georges Dromigny  
ZAC Pars des deux rivières  
77160 Provins  
01.60.67.30.67  
[www.procars.com](http://www.procars.com)



---

## **BUS EXPRESS 50 DE CHESSY GARE SUD À PROVINS**

Cette ligne passe sur la commune Rue de Paris. Elle est empruntée par les collégiens qui se rendent dans l'établissement de secteur pour Jouy-Le-Châtel.

---

## **LIGNE 5-1 DE JOUY-LE-CHÂTEL À NANGIS**

Cette ligne passe sur la commune dans le hameau du Corbier, Rue de Paris, le Petit Paris RD90 et les Orbières. Elle est empruntée par les lycéens qui se rendent dans l'établissement de secteur pour Jouy-Le-Châtel.

---

## **LIGNE 14 DE VILLIERS ST GEORGES À TOURNAN EN BRIE RER**

Cette ligne passe sur la commune Rue de Paris.

# LIEUX DE VIES ET ADRESSES UTILES



## **COMPLEXE SPORTIF JOUY LE CHÂTEL**

A la sortie de Jouy-Le-Châtel rue de  
Provins

---

## **SQUARE JÉRÔME DERAMAIX**

Derrière la mairie, l'entrée se situe au  
croisement de la rue des Lombards et de  
la rue de Provins

---

## **PARC AU CROISEMENT RUE CLAUDE GAUTIER ET AVENUE DE LA BELLE IDÉE**

## **MAIRIE DE JOUY LE CHÂTEL**

ouverture lundi, mercredi et vendredi de  
8:30-12:30 14:00-17:00  
le jeudi et samedi de 8:30-12:30

---

## **LA POSTE**

1 rue Claude Gautier

---

## **FRANCE SERVICES**

Au bureau de poste, pour vous aider  
dans vos démarches administratives

---

## **GENDARMERIE NATIONALE**

42 rue de Provins

---

## **POMPIERS**

Rue de Paris

---

## **DECHETTERIE**

Rue du cimetière

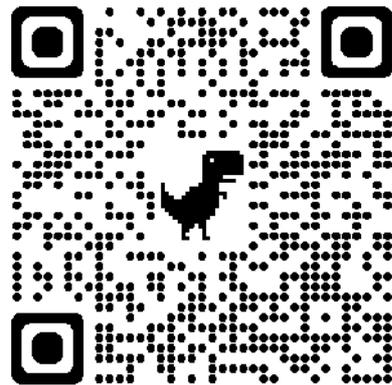


# LES ASSOCIATIONS

---

VOICI UN QR CODE QUI VOUS DONNERA  
ACCÈS À LA PAGE DES ASSOCIATIONS  
SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE  
DE JOUY-LE-CHÂTEL

---



# LES MANIFESTATIONS

---

VOICI UN QR CODE QUI VOUS DONNERA  
ACCÈS À L'AGENDA DES  
MANIFESTATIONS SUR LE SITE  
INTERNET DE LA COMMUNE DE JOUY-LE-  
CHÂTEL

---

